



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 01 JUIL. 2015

N° /DEF/EMZD-Metz/D.AFM/B.SEU  
505379

Commandement de  
zone Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de zone terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Méru (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : Lettre du 22 juin 2015.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Méru les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Cependant, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative à la liaison hertzienne de Taverny Bessancourt (95) à La Neuville Garnier Mont Florentin (60), créée par le décret du 3 septembre 1979 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information d'Ile-de-France – site de Suresnes – Base des Loges – 8, avenue du Président Kennedy – BP 40202 – 78100 Saint-Germain-en-Laye.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ordre,  
le lieutenant-colonel Rémy BODIENNER  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil  
DIRISI IDF

